

GDPR Ready ?*

Protégez et sécurisez vos données d'ici le 25 mai 2018 !

* Prêts pour la conformité avec le RGPD ?

Au cœur des relations personnelles, économiques et administratives, le processus de traitement des données est souvent négligé et expose à des risques non maîtrisés. Sur ce constat, la Commission européenne a légiféré le 27 avril 2016 sur la protection des données, en promulguant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR en anglais).

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et administrations considérées comme centres de traitement de données à caractère personnel doivent mettre en place une véritable politique de sécurité informatique. La Commission européenne encourage ainsi ces centres de traitement à faire appel à des experts de la sécurité des données... sans attendre ! Les pilotes que vous désignerez devront s'interroger en priorité sur le degré de sécurisation et de protection des données que vous exploitez et, ainsi, sur la qualité de vos hébergements informatiques.

En tant que spécialiste de la sécurisation des données, SynAApS vous invite à être attentifs à certains éléments du règlement.

TRANSPARENCE DES DONNÉES

L'entreprise ou l'organisation doit s'assurer du bon traitement des données. Le responsable de traitement doit notamment avoir une bonne connaissance de ses espaces de stockage.

“ L'aspect sécuritaire de la donnée commence avant tout avec l'aspect d'hébergement de la donnée; après évidemment que l'entreprise aura clairement identifié les données qui se rapportent à des personnes identifiées ou identifiables. ”

L'informaticien N°157, dossier RGPD de mai 2017

L'hébergeur doit être capable de fournir le suivi nécessaire à la structure qui lui fait confiance. Cela induit l'auditabilité, grand principe de la certification du Système de Management des SI. La certification ISO 27001:2013 est ainsi, par définition, un gage de la transparence de la part de SynAApS.



TRAÇABILITÉ DES DONNÉES

La traçabilité est fondamentale dans la mise en conformité vis-à-vis de la réglementation. Le chemin des données doit être cartographié pour permettre de savoir qui l'utilise et quel usage en est fait. Les processus de suivi des données doivent ainsi être clairement définis.

Hébergeur certifié ISO 27001:2013, SynAApS est déjà dans une démarche hautement qualitative, portant notamment sur la tenue de registres de suivi des traitements comme le nouveau règlement l'exige.

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

En cas de réclamation, les données doivent être accessibles et non altérées. Les datacenters SynAApS garantissent la disponibilité et l'intégrité totales des données.

La redondance des installations de SynAApS permet d'offrir un accès à toutes les données et sans les altérer pour ainsi entrer en conformité avec les droits réglementaires (Art.12 à 23) comme l'accès, la portabilité, la rectification, la limitation, le blocage, l'oubli ou l'opposition.

La qualité de votre hébergement informatique est un élément primordial du règlement. A ce titre, SynAApS met à votre disposition deux guides :



Rédigé par la Commission Européenne



Rédigé par la CNIL

Un nouvel engagement obligatoire : faire appel à des sous-traitants de haute-qualité.

Le Règlement Général sur la Protection des Données impose la sécurité par défaut (Art.25 §2). Ce nouveau principe oblige les responsables de traitement de données à disposer d'un système d'information sécurisé. En cas de litige, les entités concernées devront prouver qu'elles se sont assurées du niveau de qualité de leurs sous-traitants.

**COMPARER LES OFFRES N'EST PLUS SEULEMENT UNE NéCESSITÉ,
CHOISIR UN SOUS-TRAITANT DE QUALITÉ DEVIENT UNE OBLIGATION.**

En qualité d'hébergeur Cloud certifié ISO 27001:2013 et agréé HADS, SynAaPS peut vous accompagner dans la réussite de la mise en conformité de votre organisation en protégeant vos données dans ses propres datacenters Haute Qualité, Haute Sécurité.



Certification
ISO 27001:2013



Faites-vous accompagner par un sous-traitant doté de réelles garanties de protection des données pour votre mise en conformité.

CONTACT@SYNAAPS.COM

UN ALLIÉ DE CONFIANCE

Le choix du sous-traitant devient capital. Il doit suivre le cahier des charges pré-défini par les centres de traitements pour entrer en conformité avec le règlement tout en respectant la protection des données.

Vous devez obtenir des garanties de confidentialité et de sécurisation des données. En choisissant un sous-traitant fiable, vous serez sereins sur la protection des données et vous gagnerez en capital confiance auprès de vos clients et/ou utilisateurs.

L'article 30 du règlement spécifie que les sous-traitants doivent tenir un registre pour suivre l'état des données. SynAaPS s'engage à notifier en toute transparence les tentatives d'intrusion et de violation à l'encontre de ses clients.

UN EXPERT DE LA PROTECTION

Le sous-traitant est lui aussi tenu de respecter l'obligation légale de sécurisation et de confidentialité des données.

Les organisations doivent s'assurer de la sécurité des infrastructures de stockage des données, tant au niveau physique que technique.

La sécurité et la qualité de SynAaPS sont officiellement reconnues ; l'ensemble de ses équipements et services sont certifiés ISO 27001:2013 et agréé HADS.

En complément de la sécurité technique, l'agrément Apsad atteste de la sécurité physique des datacenters SynAaPS. Sécurité incendie, détection-intrusion et télé-surveillance : tout est mis en œuvre pour protéger vos données.

UNE RESPONSABILITÉ DÉFINIE

Le sous-traitant est également responsable de la sécurisation et de la confidentialité des données. Le stockage de données étant à lui seul constitutif d'un traitement de données, les garanties proposées par votre hébergeur doivent être contractuelles et clairement mentionnées :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.

Les conditions d'engagement des contrats d'hébergement SynAaPS sont rédigées de manière à clairement définir la co-responsabilité.